

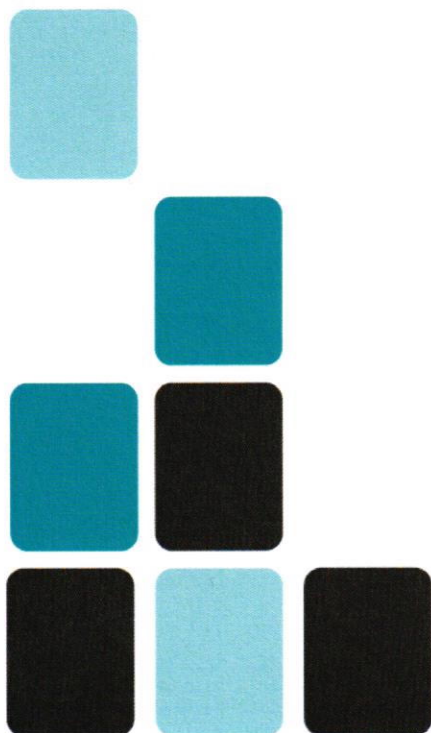


EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

FACE LOIRE ATLANTIQUE
1 Rue de l'Angevinière 13^e Etage
44800 SAINT HERBLAIN

**Rapports du Commissaire aux
Comptes**

Exercice clos le 31/12/2020





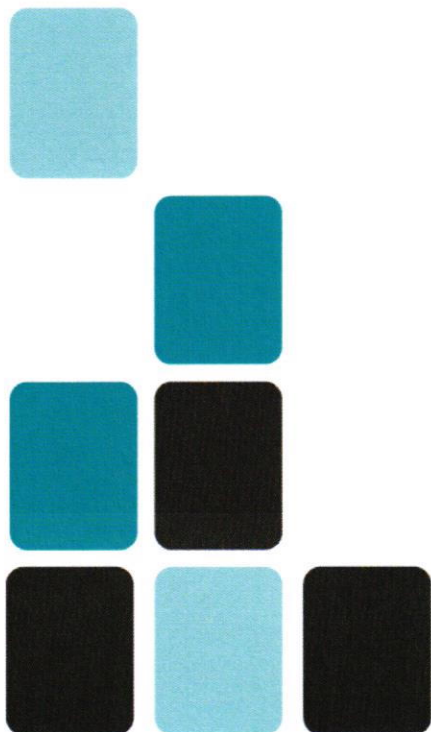
EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

ASSOCIATION FACE LOIRE ATLANTIQUE
Association loi 1901
1 Rue de l'Angevinière 13^e Etage
44800 SAINT HERBLAIN
SIREN : 493 007 751

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Ce rapport comporte 5 pages y compris celle-ci plus 18 pages d'annexes



Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FACE LOIRE ATLANTIQUE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Treillières le 18 mai 2021

**Pour la SAS ORECO,
Commissaires aux comptes**

Matthieu GUINE
Commissaire aux comptes



Les comptes annuels annexés se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	Montants
Total du bilan	550 938 €
Produits d'exploitation	684 739 €
Résultat	64 167 €

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations	106 710.00	105 720.00	990.00	0.94
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	49 035.00	83 260.10	-34 225.10	-41.11
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	450 077.40	293 389.71	156 687.69	53.41
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	4 168.82	1 909.00	2 259.82	118.38
Utilisations des fonds dédiés	66 000.00	15 000.00	51 000.00	340.00
Autres produits	8 747.60	16 676.59	-7 928.99	-47.55
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	684 738.82	515 955.40	168 783.42	32.71
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	78 944.54	73 445.30	5 499.24	7.49
Aides financières	22 400.00	16 801.50	5 598.50	33.32
Impôts, taxes et versements assimilés	1 289.28	1 290.71	-1.43	-0.11
Salaires et traitements	251 134.52	247 904.19	3 230.33	1.30
Charges sociales	87 099.04	76 044.93	11 054.11	14.54
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 102.70	4 930.35	-827.65	-16.79
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	87 267.02		87 267.02	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	90 590.00	66 000.00	24 590.00	37.26
Autres charges	202.59	1 089.06	-886.47	-81.40
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	623 029.69	487 506.04	135 523.65	27.80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	61 709.13	28 449.36	33 259.77	116.91
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	203.95	254.94	-50.99	-20.00
Autres intérêts et produits assimilés	2 748.04	2 402.53	345.51	14.38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 951.99	2 657.47	294.52	11.08

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 951.99	2 657.47	294.52	11.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	473.34		473.34	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	473.34		473.34	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	421.90	2 500.00	-2 078.10	-83.12
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	421.90	2 500.00	-2 078.10	-83.12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	51.44	-2 500.00	2 551.44	102.06
Impôts sur les bénéfices	546.00	397.00	149.00	37.53
SOLDE INTERMÉDIAIRE	64 166.56	28 209.83	35 956.73	127.46
TOTAL DES PRODUITS	688 164.15	518 612.87	169 551.28	32.69
TOTAL DES CHARGES	623 997.59	490 403.04	133 594.55	27.24
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	64 166.56	28 209.83	35 956.73	127.46

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

51.44

-2 500.00

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	36 951.35	17 203.21	19 748.14	14 238.07
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	67 417.92		67 417.92	17 213.92
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 673.71		1 673.71	838.35
TOTAL (I)	106 042.98	17 203.21	88 839.77	32 290.34
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	28 410.00	87 267.02	-58 857.02	34 079.89
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	85 923.60		85 923.60	106 767.08
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	430 223.46		430 223.46	323 770.65
Charges constatées d'avance (3)	4 807.94		4 807.94	3 500.98
TOTAL (III)	549 365.00	87 267.02	462 097.98	468 118.60
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	655 407.98	104 470.23	550 937.75	500 408.94

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

En Euro

PASSIF		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Première situation nette établie			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		300 803.58	296 984.34
Autres réserves			
Report à nouveau			-24 390.59
Excédent ou déficit de l'exercice		64 166.56	28 209.83
Situation nette		364 970.14	300 803.58
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		364 970.14	300 803.58
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		90 590.00	66 000.00
TOTAL (III)		90 590.00	66 000.00
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (IV)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 252.96	5 228.76
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		74 374.65	75 125.10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		5 750.00	16 951.50
Produits constatés d'avance		12 000.00	36 300.00
TOTAL (V)		95 377.61	133 605.36
Ecart de conversion passif		(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		550 937.75	500 408.94

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

95 377.61

133 605.36

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 550 937.75 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 64 166.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Il s'agit de la première application de ce règlement.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association a comme mission de rassembler, autour de grandes entreprises nationales représentées localement, des entreprises de tous secteurs d'activité et de toutes tailles pour contribuer à des actions s'inscrivant dans les politiques locales de prévention et de lutte contre l'exclusion.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association intervient dans le domaine de l'emploi, de la sensibilisation à la diversité dans les entreprises, de l'orientation scolaire, de la vie quotidienne (maîtrise énergétique, démarche écocitoyenne,...) et de l'insertion dans les politiques territoriales.

Les moyens mis en oeuvre :

Les actions sont menées par des salariés et font appel à d'importantes ressources bénévoles. Les ressources sont constituées des cotisations des entreprises membres, de subventions des partenaires publics ou privés (fondations) et de prestations.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Valorisation du bénévolat

Les heures passées par les administrateurs et le personnel des entreprises sollicitées dans le cadre des actions de l'association sont de 3354. Valorisées au taux de 50 €, elles représentent un volume de prestations de 167 700 €. L'association a également bénéficié de dons en nature (matériel, mises à disposition gratuites de salles,...) pour un montant évalué à 5 253 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau & inform.

3 à 4 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	1 763 25 575		9 613
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	27 339		9 613
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		17 214		50 204
	Prêts et autres immobilisations financières		838		
		TOTAL	18 052		50 204
TOTAL GENERAL			45 391		59 817

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers			11 376	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			25 575	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			36 951	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				67 418	
	Prêts & autres immob. financières				838	
		TOTAL			68 256	
TOTAL GENERAL					105 208	

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	986 12 115	579 3 524		1 565 15 638
	TOTAL	13 101	4 103		17 203
	TOTAL GENERAL	13 101	4 103		17 203

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total général non ventilé						

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

En Euro

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances		87 267		87 267
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL		87 267		87 267

Les provisions pour créances douteuses concernent des prestations pour 24 375 € et des subventions pour 62 892 €.

Elles sont justifiées par la placement en procédure de sauvegarde de la fondation nationale. A la date d'arrêté des comptes, le mandataire judiciaire était toujours en train de valider le passif. Devant l'absence d'informations, il a été décidé de déprécier 100 % des sommes qui sont dues à l'association. L'évolution de la provision sera fonction du plan d'apurement qui sera proposé et de son respect ultérieur.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 674		1 674
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	28 410	28 410	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 100	2 100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 132	7 132	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	74 892	74 892	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 800	1 800	
	Charges constatées d'avance	4 808	4 808	
TOTAUX		120 815	119 142	1 674
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 808
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 808

PRODUITS À RECEVOIR

Le montant des autres créances est composé pour 74 892 € de subventions à recevoir.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 620
Autres créances	76 692
Disponibilités	1 833
TOTAL	80 145

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	296 984.34	3 819.24		300 803.58
Report à nouveau	-24 390.59	24 390.59		
Excédent ou déficit de l'exercice	28 209.83	64 166.56	28 209.83	64 166.56
TOTAUX	300 803.58	92 376.39	28 209.83	364 970.14

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
REGION SENIOR ACADEMY		2020	5 600.00			5 600.00	5 600.00
NANTES METROPOLE SENIOR ACADEMY		2020	5 000.00			2 500.00	2 500.00
DIRECCTE SENIOR ACADEMY		2020	10 000.00			5 000.00	5 000.00
ANCT JOB ACADEMY INTERGENERATIONNELLE		2020	7 500.00			3 750.00	3 750.00
NANTES METROPOLE JOB ACADEMY INTERGENERATIONNELLE		2020	7 500.00			3 750.00	3 750.00
BREAK POVERTY JOB ACADEMY		2020	40 600.00			36 000.00	36 000.00
FORTIL WIFILLES		2020	5 000.00			4 054.05	4 054.05
DRDFE WIFILLES		2020	6 000.00			4 864.86	4 864.86
ANCT WIFILLES		2020	7 500.00			6 081.09	6 081.09
DIRECCTE PARRAINAGE		2020	3 050.00			1 850.22	1 850.22
CD 44 PARRAINAGE		2020	6 000.00			3 639.78	3 639.78
CARENE FACE Ô FEMMES		2020	5 000.00			2 500.00	2 500.00
CGET FACE Ô FEMMES		2020	5 000.00			2 500.00	2 500.00
CGET JOB ACADEMY ST NAZAIRE		2020	4 400.00			3 777.78	3 777.78
CARENE JOB ACADEMY ST NAZAIRE		2020	5 500.00			4 722.22	4 722.22
CD 44 JOB RSA		2019	15 000.00	15 000.00	15 000.00		
CARENE FIFE		2019	3 000.00	2 400.00	2 400.00		
CARENE REBONDIR VERS L'EMPLOI		2019	11 000.00	5 500.00	5 500.00		
CGET FIFE		2019	2 000.00	1 600.00	1 600.00		
CGET PAQTE		2019	18 000.00	9 000.00	9 000.00		
JEUNESSE & SPORTS MIGRANTS		2019	23 000.00	20 000.00	20 000.00		
DIRECCTE JOB FEMMES INDUSTRIE		2019	7 500.00	4 500.00	4 500.00		
DIRECCTE SENIOR ACADEMY		2019	7 500.00	4 500.00	4 500.00		
TOTAL			210 650.00	62 500.00	62 500.00	90 590.00	90 590.00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	3 253	3 253		
Personnel & comptes rattachés	29 660	29 660		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 362	23 362		
Etat & Impôts sur les bénéfices	546	546		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	20 807	20 807		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 750	5 750		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 000	12 000		
TOTAUX	95 378	95 378		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	12 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	849
Dettes fiscales et sociales	36 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	5 600
TOTAL DES CHARGES À PAYER	42 748

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ORECO

8 Rue des Frères Lumières ZA Ragon 2

44119 TREILLIERES

SA ORECO

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	1 924	1 879
TOTAL	1 924	1 879

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Rémunérations des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 -du 23 mai 2006, l'association indique que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le président, le trésorier et le directeur.

Toutefois, aucune information sur les rémunérations ne sera fournie car les deux premiers dirigeants nommés sont bénévoles et qu'ainsi, le fait de déclarer des sommes reviendrait à divulguer la rémunération du directeur et donc à ne pas respecter le principe de confidentialité.

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	7.85	7.90
Ingénieurs et cadres	4.09	4.80
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3.76	3.10
Ouvriers		